

devraient nous reconnaître. Je voudrais pouvoir citer quelques-uns des faits et des chiffres que j'ai en ma possession au sujet de cette question des pêcheries; je ne les ai pas dans le moment, parce que je ne m'attendais pas à être appelé à m'en servir. Mais lorsque cette question des pêcheries se présentera je suis convaincu que certains députés pourront citer à cette chambre des faits et des chiffres qui l'étonneront. Je vous dis, M. l'Orateur, que l'industrie des pêcheries en ce pays est importante, plus importante peut-être que certains députés ne le croient. Si les habitants des États-Unis sont privés du droit de pêcher le long de nos côtes, ils auront à payer les droits qui seront imposés sur le poisson, parce que je ne crois pas qu'ils aient assez de poisson chez eux pour répondre à leurs besoins.

Dans un autre paragraphe Son Excellence nous promet que l'on déposera quelque projet pendant cette session pour simplifier les transports de terres dans le Nord-Ouest; l'on nous promet aussi d'autres actes relativement à des matières que je ne connais pas très bien et que je n'essaierai pas de discuter. Toutefois, je dois dire un mot du projet de représentation du Nord-Ouest dans ce Parlement. Je suis heureux de voir qu'un recensement a eu lieu dans ces territoires et que c'est l'intention du gouvernement de présenter une mesure qui permettra aux habitants du Nord-Ouest de se faire représenter dans le parlement. Je suis content de cela, parce que je crois qu'il est parfaitement juste que nos compatriotes, quel que soit l'endroit où ils vivent, puissent choisir quelqu'un qui parle en leur nom en cette chambre, et qui s'occupe des différentes questions liées à leurs intérêts, afin qu'ils se trouvent sur un pied d'égalité avec les autres provinces de la Confédération.

Je regrette, M. l'Orateur, que, bien que les recettes de l'an dernier aient parfaitement répondu aux estimations, les dépenses aient été beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait anticipé. Je n'ai aucun doute que cet accroissement de dépenses soit attribuable en grande partie à la guerre du Nord-Ouest, et bien que je ne prétende pas avoir beaucoup de connaissances sur ce sujet, je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas face à cette dette de guerre autrement qu'en l'ajoutant au fonds consolidé. Il me semble que cette dette pourrait convenablement faire partie de la dette du pays, au lieu d'être imputée à ce fonds.

Maintenant, M. l'Orateur, je dois vous dire que je crains d'avoir abusé de la patience de la Chambre en parlant si longtemps. Je vous remercie bien cordialement du privilège que vous m'avez accordé; je remercie la Chambre de l'attention qu'elle m'a prêtée, et je propose maintenant l'adoption de l'adresse suivante en réponse au discours du Trône:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence:—

1. Que nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Son Excellence au sujet de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

2. Que nous éprouvons la plus grande satisfaction d'apprendre que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection; et que nous savons qu'à la suite de troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et qu'il est du devoir du gouvernement de Son Excellence de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

3. Que nous sommes bien aises que Son Excellence soit en mesure de nous féliciter chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Que nous sommes persuadés, avec Son Excellence, que cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie-Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement de la Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

4. Que dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des

M. EVERETT

pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, nous serons prêts à pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime, selon qu'il sera nécessaire.

5. Que les projets de loi qui nous ont été soumis pendant la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, que Son Excellence nous informe devoir nous être présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, recevront notre plus sérieuse attention; et que nous apprenons avec satisfaction que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

6. Que nous sommes bien disposés à examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires du Nord-Ouest.

7. Que nous examinerons avec soin s'il serait opportun de modifier la loi relative au bureau de l'imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

8. Que nous sommes heureux d'apprendre qu'un dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

9. Que toutes autres propositions qui nous seront présentées à l'effet de pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne; de régler les caisses d'épargne des postes dans la Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest; de rendre plus expéditive l'omission des patentes pour les terres des sauvages; de régler les droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada; d'établir une ferme expérimentale, et de modifier l'acte concernant l'immigration chinoise, recevront notre plus sérieuse attention et considération.

10. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que les états du dernier exercice nous seront présentés. Que nous apprenons avec plaisir que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée, quoique nous regrettons que le seulèvement dans le Nord-Ouest ait largement accru les dépenses du pays.

11. Que nous examinerons respectueusement le budget de l'exercice prochain qui nous sera présenté; et que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne qu'il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public. Que Son Excellence peut être certains que nous étudierons avec le plus grand soin les diverses questions qu'Elle nous a mentionnées, ainsi que tous sujets qui pourront être soumis à notre attention; et nous espérons sincèrement avec Votre Excellence, que le résultat de nos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du Canada.

M. WARD: M. l'Orateur, j'ai écouté avec autant d'attention que de plaisir les remarques prononcées par l'honorable député de Saint-Jean (M. Everett). L'honorable député a traité d'une façon complète les questions soulevées par le discours du trône, et je sens que je ne dois pas revenir la Chambre en les discutant longuement; mais je demanderai à la députation de ne pas me refuser cet accueil bienveillant qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui sont dans ma position.

La première chose à remarquer dans le discours du trône—et c'est la plus importante d'après moi—c'est la mention de la prospérité agricole du Canada. L'agriculture est après tout le plus utile des arts, et le bien-être du pays dépend en grande partie de la culture du sol plutôt que de n'importe quelle autre industrie. Bien que le prix des produits agricoles, qui est principalement réglé par les marchés anglais, n'ait pas été très élevé dans ces derniers temps, cependant la valeur commerciale des produits de la ferme est aussi considérable maintenant que dans n'importe quelle période de l'histoire du pays. Le cultivateur qui va au marché peut obtenir en échange de ses denrées autant de choses nécessaires à la vie qu'autrefois, vu la modicité des prix de ces articles.

Ces considérations sont on ne peut plus importantes pour le Canada, parce que ce pays est destiné à devenir un des grands greniers de l'univers. Il est bon que l'on n'oublie pas ce fait: c'est que le rapport existant entre les produits de la ferme et les articles nécessaires à la vie que l'on peut obtenir en échange, est aujourd'hui—on peut le voir—très favorable aux intérêts agricoles, et cet état de choses se maintiendra vraisemblablement.

En parlant, comme nous pouvons le faire avec une grande satisfaction, du rétablissement de la paix et de l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest, je suis certain que la Chambre me pardonnera si je fais allusion au triste événement à la